

REFORMES DES LYCEES (général et BAC PRO)

« **Réussir la réforme du lycée** », une des cinq priorités du plan de formation national pour les personnels d'encadrement, d'enseignement et des personnels administratifs, BOEN 20 janvier 2011.

Les éléments marquants qui peuvent nécessiter des actions de formation sachant que certains de ces thèmes sont transversaux et repris dans nos objets :

- **l'accompagnement personnalisé** : clarifier le concept, les différentes approches, les postures de l'enseignant, l'écoute active, les effets attendus, les indicateurs de réussite.
- **le tutorat** : définir le rôle du tuteur, ses devoirs et ses limites, être un adulte référent sur du long terme, cerner les différences avec l'accompagnement personnalisé
- la cohérence entre les différents dispositifs ci-dessus ! Attention aux mélanges des missions : PP, tuteur, enseignant accompagnateur.
- **l'orientation**, dans le cadre de l'accompagnement, dans le cadre de la mission du PP, et pour l'ensemble de l'équipe éducative. Dispositifs d'orientation active, conduite d'entretien
- passer d'un enseignement de détermination à un **enseignement d'exploration** : connaissance des activités professionnelles et des parcours de formation : environnement socio-économique
- le développement de **l'autonomie et du sens des responsabilités des élèves**, continuité avec le socle commun et les compétences 6 et 7 du socle
- **Les livrets de compétences et l'évaluation.**
- **les groupes de compétences en LV dans le cadre du CECRL.**
- **Les ENT** à déployer de façon très transversale : orientation, accompagnement, évaluation, autonomie, et bien sûr dans sa classe, sa discipline.

Pour en savoir plus sur la réforme du Lycée : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/detail-d-une-ressource/?idRessource=1044&cHash=da9f451b5f&p=1>

• **Sections particulièrement concernées : STI-STL...**

Des modules nationaux modulaires sont proposés. Au vue des effectifs, possibilité de les décentraliser.

Hors PNC : Si l'AT choisit de compléter le PNC sur cet objet, alors...

La vocation de la voie technologique est la **poursuite d'études supérieures** et particulièrement des études d'ingénieurs.

La série STI (sciences et technologies industrielles) s'organise autour de **quatre thématiques** :

- innovation technologique et éco-conception
- système d'information et numérique
- énergie et environnement
- architecture et construction

La série STL (sciences et techniques de laboratoire) comporte **deux dominantes**

- biotechnologies
- sciences physiques et chimiques en laboratoire

Deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé sont instituées pour la voie technologique comme pour la voie générale.

L'apprentissage d'une **seconde langue est obligatoire**

Les enseignements généraux sont renforcés : ils gagnent 1 heure en 1^{ère} (17heures au lieu de 16) et en terminale (15 au lieu de 14)

Les enseignements technologiques s'organisent **en commun aux deux séries** d'une part (7 heures en 1^{ère}, 5 heures en terminale) et d'autre part en **enseignements spécifiques à chacune d'entre elles** (5 heures en 1^{ère} et 9 heures en terminale).

Les filières n'offriront plus à la rentrée que **6 options**

Projet de réforme présenté au Conseil de l'Education le 1^{er} avril pour être **mis en œuvre en 1^{ère} à la rentrée 2011 et en terminale en 2012**

Les séries STG (sciences et technologies de la gestion) et **ST2S** (sciences et technologies des domaines sanitaire et social) feront l'objet d'une réforme qui sera appliquée à la rentrée 2012

- Décret n°2010-100 du 27/01/10 relatif aux enseignements du second degré des voies générale et technologique, et à l'information et à l'orientation et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire- Live III)
- Décret du 27/01/10 relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole